

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-huit juillet,

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 12
Pouvoirs : 03

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain
GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Pour 11
Contre /
Abstention 01

Absents-Excusés :

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Céline CROSSMAN
(pouvoir à Maryse FAVRE), Messieurs François POCCARD-MARION, (pouvoir à
Stéphanie NOZ), et Bernard PRAIZELIN.

Date de convocation :
21/07/2025
Date d'affichage :
05/08/2025

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/07/080 : Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 janvier 2020, mis à jour le 11 décembre 2023 ;

VU la Délibération en date du 10 février 2025 portant prescription d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le Conseil Municipal souhaite intégrer une servitude d'habitat permanent sur le zonage du futur lotissement du Villaret ;

Considérant que dans le cadre d'une modification du PLU simplifiée, la mise à disposition du public est nécessaire pour permettre aux administrés de s'exprimer sur le sujet ;

Monsieur le Maire rappelle qu'une modification du PLU est en cours dans le cadre du projet de la ZAC du Villaret, afin d'intégrer une servitude d'habitat permanent.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;

DIT que le dossier sur le projet de modification simplifiée du PLU de PEISEY-NANCROIX sera mis à disposition du public pendant au minimum un mois, conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme, à compter de la réception des avis des personnes publiques associées ;

DIT que les modalités de cette mise à disposition seront les suivantes:

- Parution d'un avis au public dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition afin de porter à la connaissance du public les modalités de la mise à disposition. Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune et affiché en mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition.

- Mise à disposition du dossier et d'un registre de concertation permettant au public de formuler ses observations en mairie de Peisey-Nancroix – 40 rue de l'école des mines - aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, et suivant les modifications d'ouverture en période estivale ;
- Mise à disposition du dossier sur le projet de modification simplifiée sur le site internet de la mairie de Peisey-Nancroix ;
- Les avis pourront également être déposés sur l'adresse mail : urbanisme@peisey-nancroix.fr ou par écrit à l'adresse suivante : mairie de Peisey-Nancroix - 40 rue de l'école des mines - 73210 Peisey-Nancroix.

DIT que le dossier mis à disposition du public est constitué des pièces suivantes :

- Un registre de concertation ;
- Une note de présentation ;
- Le règlement écrit dans sa version actuelle et modifiée ;
- Le cas échéant, les avis des personnes publiques associées.

PRECISE qu'à l'issue de la mise à disposition, le registre de la concertation portant sur la modification simplifiée sera clos et signé par le Maire.

PRECISE que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Romain GIACHINO



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

